AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0539
FR0000120164-FS0272

28 mars 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 mars 2019, la société Morgan Stanley plc (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 mars 2019, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir 36 603 696 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Morgan Stanley & Co. International plc	35 058 705	4,94	35 058 705	4,94
Morgan Stanley & Co. LLC	919 185	0,13	919 185	0,13
Morgan Stanley France S.A.	625 806	0,09	625 806	0,09
Total Morgan Stanley plc	**36 603 696**	**5,16**	**36 603 696**	**5,16**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG hors et sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions CGG détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce :

- la société Morgan Stanley & Co. LLC a précisé détenir 919 185 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir 17 177 231 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] Sur la base d'un capital composé de 709 947 758 actions représentant 710 004 203 droits de vote.